

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE DICONNE**

N° 8  
DECISION MODIFICATIVE N° 1

Date de convocation :	29/08/2022	VOTES	
Nombre de membres en exercice :	10	Pour :	8
Nombre de membres présents :	8	Contre :	0
Nombre de suffrages exprimés :	8	Abstention :	0

L'an 2022, le 15 septembre, Le conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Robert COULON

Présents : M. Robert COULON, COLAS Daniel, Thomas MAURY, Roger BERGERAS, Jean-Marc JULLIEN, BRISET Sylvianne

Procurations : POCOBELLO Christiane à Jean-Marc JULLIEN et DUFOUR Maryse à BRISET Sylvianne

Absents : Marion SAVOYE et Mathieu CASTIGLIONI

Excusés : Marion SAVOYE et Mathieu CASTIGLIONI

Secrétaire de séance : Roger BERGERAS

Objets : DEPRECIATION DE CREANCE

**FONCTIONNEMENT**

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
6168 (011) : Autres	-15,00		
6817 (68) : Dot. aux dépréciations des acti	15,00		
	<b>0,00</b>		
<b>Total Dépenses</b>	<b>0,00</b>	<b>Total Recettes</b>	

Certifié exécutoire par Robert COULON, Le Maire, compte tenu de la transmission en préfecture ou sous-préfecture, le 26/09/2022 et de la publication le 26/09/2022

A DICONNE, le 26/09/2022

Ont signé les membres présents pour extrait conforme

Le Maire

*Robert Coulon*

